

Image not found or type unknown



Partage lors de Succession

Par **zabou84**, le **17/11/2013** à **11:52**

Bonjour, Dans le cadre d'une succession, notre cousine a exhéredé son mari à notre profit. Nous sommes plusieurs personnes bénéficiaires. En premier temps, certaines personnes ont renoncé car le notaire a mis en avant un passif supérieure à l'actif. Après avoir la renonciation, certains documents nous sont parvenus, il n'y a pas de passif!!! Les personnes ayant renoncé ont-elles une possibilité d'agir pour annuler la renonciation? D'autre part, alors que le bien immobilier était payé, son mari a fait estimer la maison et nous demande d'en payer la moitié? est-ce normal? En par conséquent, il déduit la moitié du bien à l'héritage. Merci de votre aide!!!!